

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 novembre 2012 à 20 h 30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Daniel VIALLY, Pierre MELLINGER, Christian BILLAUD, Jean-Paul SIMONARD, Guy MALFONDET Karine BOURY

A DONNÉ PROCURATION

Aude DEMARTY ayant donné procuration à Karine BOURY

ÉTAIT ABSENT

Frédéric POYET

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Loré VINDRY

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Personnel de remplacement,
- Amendes de police 2012 - aménagement de deux radars pédagogiques acceptation du montant de la subvention et engagement à réaliser les travaux.

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°3 ET 4 BUDGET COMMUNE 2012 – N°48/2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des prévisions et des dépenses réalisées, il est nécessaire de modifier le budget communal 2012 comme suit :

Décision modificative n°3 FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES	
60621		1 400.00 €	70311	1 100.00 €
60631		1 100.00 €	74121	7 700.00 €
60632		6 600.00 €	7368	1 400.00 €
6237		1 100.00 €		
6282		- 7 000.00 €		
6283		7 000.00 €		

Décision modificative n°4 INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES	
204158		- 95 100.00 €		
2041581	OP 21	12 500.00 €		
2041581	OP 38	45 600.00 €		
2041581		37 000.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

► DÉCIDE de modifier le budget 2012 de la commune comme susmentionné.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PÉRIURBAINS -ACCORD DE PRINCIPE DE LA COMMUNE D'ÉVEUX SUR LE TRACE DU PÉRIMÈTRE PENAP – N°49/2012

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

La loi relative au Développement des territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Le périmètre PENAP est instauré sur la commune d'Éveux après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), et enquête publique.

Sur le territoire du SCoT de l'Ouest lyonnais, un important travail partenarial a été engagé sous l'égide d'un copilotage du Département au titre de sa compétence PENAP, du Syndicat de l'Ouest Lyonnais porteur du SCoT et du contrat régional de développement durable.

Il a abouti d'une part, à la définition d'une politique agricole et environnementale pour l'Ouest lyonnais qui se traduit par le projet stratégique agricole et de développement de l'espace rural (PSADER) et ses trois axes stratégiques :

- 1 - permettre le maintien et le développement d'une agriculture dynamique et durable,
- 2 - préserver et valoriser les espaces et les ressources naturelles du territoire,
- 3 - assurer une gestion équilibrée du foncier agricole et environnemental ;

et d'autre part, au lancement d'un appel à contributions par le Département du Rhône pour la délimitation des périmètres PENAP. Les périmètres ont pour finalité de conforter à long terme les objectifs de la politique agricole et environnementale de l'Ouest lyonnais.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

En ayant pris connaissance :

- des objectifs de la compétence PENAP,
- de la finalité de la politique agricole et environnementale pour l'Ouest lyonnais,
- du projet de délimitation du périmètre PENAP sur son territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, par 11 voix pour et une abstention,

► **DONNE** son accord de principe sur le contour du périmètre PENAP annexé à la délibération et autorise le Département du Rhône à lancer la procédure d'adoption du périmètre en application des articles R143-1 et R143-2 du code de l'urbanisme.

MAPA - TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL AVEC AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE : CHOIX DES PRESTATAIRES – N°50/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- le projet de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal avec aménagement d'une micro crèche,
- l'étude préalable et l'estimatif du chantier réalisés par les Agences d'architectures NESSO et MG PLUS de Lyon.

Les travaux étant prévus de décembre 2012 à août 2013, avec ouverture de la micro-crèche souhaitée en septembre 2013, un Marché à Procédure Adapté a été organisé du 16 octobre 2012 au 06 novembre 2012 avec remise des offres ce même jour en mairie à 16h00.

Considérant le montant prévisionnel des travaux, une publicité a été déposée le 16 octobre 2012 sur le site de dématérialisation Dématis, www.marchespublics.com, et dans les annonces légales du journal le Progrès. Le marché comporte 10 lots.

Le 07 novembre 2012, la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis et listé leur contenu. Du 08 au 21 novembre 2012, les offres ont fait l'objet d'une analyse technique. Le 21 novembre 2012, une seconde réunion de la Commission d'Appel d'Offres a permis de classer ces offres.

Monsieur le Maire précise que seules les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues et que le classement s'est fait selon deux critères pondérés qui sont la valeur technique (mémoire technique et fiche produit) pour 60 % et le prix des prestations pour 40 %

Le classement des offres se résume comme suit :

Numéro de lot	Intitulé du lot	Estimatif du lot en €HT	Entreprises candidates	Proposition des entreprises en €HT	Classement des offres suivant critères	Offres retenues pour chaque lot €HT
Lot 1	Démolition Maçonnerie	61 800	LCA scop	49 981.05	3	
			Bailly Sas	64 130.70	5	
			Contet	43 200.19	2	
			Eurl Triboulet	33 214.50	1	33 214.50
			Badout	62 662.50	4	
Lot 2	Aménagement s extérieurs	23 400	Contet	32 877.50	1	32 877.50

Lot 3	Charpente Couverture	14 000	LCA scop	12 232.50	2	
			Contet	15 049.00	1	15 049.00
Lot 4	Façades	54 000	MERIC	-----	-----	
			Contet	34 357.60	1	34 357.60
Lot 5	Menuiserie bois	62 000	LCA scop	55 805.00	4	
			CMBG	58 910.30	2	
			Journet Sarl	49 105.50	1	49 105.50
			Menuiserie Chavassieux	57 047.00	3	
Lot 6	Plâtrerie Peinture	48 500	Courtadon	53 706.50	3	
			Lardy Thierry Rivière	40 225.60	4	
			Sarl EDC	33 656.00	1	33 656.00
			Sas Nehibu	37 279.72	2	
Lot 7	Sols souples	6 700	Sols modernes	9 215.09	2	
			Sarl Storia	7 204.00	1	7 204.00
Lot 8	Carrelage Faïences	6 700	Sarl Fontaine	5 498.50	1	5 498.50
			Al'l Flor	6 500.00	4	
			Carrelages Pagano	6 282.20	3	
			Contet	11 242.60	5	
			S et C entreprise Saulnier	5 577.60	2	
Lot 9	Chauffage Ventilation Plomberie	39 500	Sas Bordanova	32 453.49	3	
			Poncet sarl	31 605.00	2	
			Dubost Recorbet	34 473.77	1	34 473.77
Lot 10	Électricité Courant fort Courant faible	23 500	Rocharm	25 360.00	3	
			Bertholon	26 397.53	1	26 397.53
			Sarl d'Attoma Energy	25 899.97	2	
			Dubost Recorbet	32 139.23	4	
TOTAL DU MARCHÉ						271 833.90 €HT

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne le lot 4, la Société MERIC n'a pas produit d'acte d'engagement, une pièce essentielle du marché : l'offre de ce candidat n'a par conséquent pas été étudiée.

Considérant le montant global du marché, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner les propositions de la Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

► APPROUVE les propositions de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- Lot 1 Eurl Triboulet pour 33 214.50 €
- Lot 2 Contet pour 32 877.50 €
- Lot 3 Contet pour 15 049.00 €
- Lot 4 Contet pour 34 357.60 €
- Lot 5 Journet Sarl pour 49 105.50 €
- Lot 6 Sarl EDC pour 33 656.00 €
- Lot 7 Sarl Storia pour 7 204.00 €
- Lot 8 Sarl Fontaine pour 5 498.50 €
- Lot 9 Dubost Recorbet pour 34 473.77 €
- Lot 10 Bertholon pour 26 397.53 €

Soit un total de marché de 271 833.90 €HT.

► **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché notamment les actes d'engagements et toutes les autres pièces s'y rapportant.**

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE AU POSTE D'ASTEM 1^{ère} CLASSE – 2011 À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013– N°51/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°24/2012 du 15 mars 2012 portant modification sur la durée hebdomadaire sur l'emploi permanent d'ATSEM 1^{ère} classe (Agent Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) filière sanitaire et sociale, à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires **annualisées** soit 31 heures hebdomadaires réelles en période scolaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette durée hebdomadaire annualisée est insuffisante : L'organisation du service exige de l'agent un temps de présence plus important qui est estimé à 29 heures annualisées soit 38 heures hebdomadaires réelles en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **FIXE à compter du 1^{er} janvier 2013 une durée hebdomadaire annualisée de 29 heures (soit 38 heures hebdomadaires réelles en période scolaire) sur le poste d'ATSEM 1^{ère} classe créé le 23 juin 2011 par délibération n°32/2011,**

► **MODIFIE sa délibération n° 24/2012 dans ce sens.**

MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE AU POSTE D'ASTEM 1^{ère} CLASSE – 2008 À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013– N°52/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2010/48 du 16 décembre 2010 portant modification sur la durée hebdomadaire sur l'emploi permanent d'ATSEM 1^{ère} classe (Agent Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) filière sanitaire et sociale, à temps non-complet à raison de 25,25 heures hebdomadaires **annualisées** soit 33 heures hebdomadaires réelles en période scolaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que cette durée hebdomadaire annualisée est insuffisante : L'organisation du service exige de l'agent un temps de présence plus important qui est estimé à 26 heures annualisées soit 34 heures hebdomadaires réelles en période scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **FIXE à compter du 1^{er} janvier 2013 une durée hebdomadaire annualisée de 26 heures (soit 34 heures hebdomadaires réelles en période scolaire) sur le poste d'ATSEM 1^{ère} classe, créé le 09 octobre 2008 par délibération n°2008/66,**

► **MODIFIE sa délibération n° 2010/48 dans ce sens.**

PERSONNEL DE REMPLACEMENT – N°53/2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 12 mars 2012 vient modifier la loi du 26 janvier 1984 sur le recrutement des agents contractuels et notamment sur le recrutement du personnel pour faire face au remplacement momentané de fonctionnaires indisponibles pour occuper des emplois permanents.

La loi du 12 mars 2012 et notamment l'article 3-1 permet le remplacement non seulement d'un fonctionnaire momentanément indisponible mais également d'un agent contractuel momentanément indisponible dans les cas suivants :

- Temps partiel
- Congé annuel
- Congés maladie, de grave ou de longue maladie
- Congé de longue durée
- Congé de maternité ou pour adoption
- Congé parental
- Congé de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Accomplissement du service civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux.
- Participation dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire
- Tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de remplacement nécessaires au bon fonctionnement des services pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de remplacement nécessaires au bon fonctionnement des services pour la durée du mandat.**

MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRES DU SOIR À COMPTER DU 01/01/2013– N°54/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°34/2012 et n°35/2012 du 06 juin 2012 portant respectivement sur les tarifs des garderies périscolaires du matin et du soir pour la période 2012-2013.

Période	Tarif par enfant	Tarif à partir du 2 ^{ème} enfant de la même famille
garderie périscolaire du MATIN	1.40 €	0.70 €
garderie périscolaire du SOIR	1.70 €	0.85 €

Monsieur le Maire expose que les effectifs, fréquentant le service, sont en forte augmentation ce qui implique une présence plus importante du personnel, et par conséquent, une hausse des charges financières.

Afin de préserver l'équilibre financier du service, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de garderies périscolaires du soir comme suit à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Tarif par enfant : 2.40 €,
- Tarif à partir du 2^{ème} enfant de la même famille : 1.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **DÉCIDE de modifier les tarifs des garderies périscolaires du soir pour la période du 01/01/2013 au 31/08/2013 comme susmentionné,**

► **PRÉCISE que les autres termes de la délibération n°35/2012 restent inchangés.**

AMENDES DE POLICE 2012 - AMÉNAGEMENT DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES ACCEPTATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ET ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX – N°55/2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°37/2012 relative à l'aménagement de deux radars pédagogiques et à la demande de subvention au titre des amendes de police 2012 pour cette opération.

Monsieur le Maire présente la notification du 23 novembre 2012 de Monsieur le Préfet du Rhône accordant, à la commune d'Éveux, une subvention de 5 300 € au titre des amendes de polices 2012. Il est également demandé au Conseil Municipal :

- L'engagement de réaliser l'aménagement de deux radars pédagogiques,
- L'acceptation du montant de 5 300 € au titre des amendes de polices attribué dans le cadre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

► **S'ENGAGE à réaliser l'aménagement de deux radars pédagogiques,**

► **ACCEPTE le montant de 5 300 € au titre des amendes de polices attribué dans le cadre de cette opération.**

DIVERS – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES☞ **Déviation - Concertation publique du 02 novembre au 02 décembre 2012 - informations – (Monsieur le Maire) :**

Dans le cadre de la concertation publique du 02 novembre au 02 décembre 2012, la lettre de remarques du Conseil Municipal est disponible. Chacun est invité à venir la signer. De même, chaque membre peut, à titre individuel, compléter le registre.

Le 3^{ème} registre vient d'être ouvert.

☞ **Bilan de la journée du 28 novembre 2012 avec l'Association « Les Sites le Corbusier » – (Monsieur le Maire) :**

Pour cette journée, 35 membres de l'Association « Les Sites le Corbusier » se sont réunis à la Tourette. Les décisions importantes prises durant cette rencontre :

- l'Association portera elle-même la 3^{ème} candidature à l'UNESCO : sont prévus le dépôt en 2015 et le jugement en 2016.
- le projet de route des œuvres de le Corbusier à travers l'Europe.

☞ **Commission informatique et communication – (Ghislaine LALBERTIER) :**

Bulletin Municipal : les corrections sont en cours.

Plan d'Éveux : son installation est prévue d'ici la fin décembre 2012. L'emplacement sera déterminé ce samedi.

« Éveux pratique » : la plaquette est en cours de remise en forme : son édition est prévue durant le 1^{er} trimestre 2013, au plus tard le 2^{ème} trimestre.

☞ **Commission voirie – (Georges VALOIS) :****Requalification de la Place du Marronnier**

Le nouveau transformateur est installé : les derniers raccordements sont prévus semaine 49.

La première réunion de chantier est prévue le 12 décembre prochain à 13h45 avec l'agence TRACE, les sociétés EIFFAGE et CALAD'JARDIN, Monsieur Villecourt coordinateur SPS et le SYDER pour la partie éclairage.

Pour rappel, cette opération a fait l'objet d'un MAPA du 28 octobre au 19 novembre 2012 : les entreprises qui ont été retenues lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 novembre 2012 sont :

Lot et intitulé	Entreprise	Montant du MAPA Offre de base + Option
N°1 VRD-revêtement de sols	EIFFAGE de Savigny	164 114,03 €HT
N°2 Espaces verts - Mobilier	CALAD'JARDIN de Arnas	36 000,00 €HT

Radars pédagogiques

Le dispositif sera installé en zone 50, sur la montée d'Éveux. La pose de 3 radars est possible : cet aspect sera étudié par la Commission voirie. Le montant global de l'opération est estimé à environ 10 000 € pour des radars simples. Concernant l'emplacement exact, un avis sera demandé auprès des services de la gendarmerie.

Convention de déneigement

Une convention de déneigement sur la voirie communale vient d'être signée avec Christian BILLAUD pour la période 2012-2013.

Étude sur le ruissellement

Une réunion avec l'agence Réalité Environnement a permis d'aborder le sujet des bacs de rétention.

Aménagement du Carrefour « Montée d'Eveux-Rompières »

Cette opération est subventionnée dans le cadre des Amendes de Police, mais pas dans le plan triennal du Conseil Général. Il est envisagé l'installation d'un rondpoint et d'un plateau surélevé, dont l'emprise nécessite des emplacements réservés dans notre PLU.

☞ **Commission affaires scolaires et jeunesse – (Loré VINDRY) :**

Une lettre de la CAF rappelle l'attribution d'une subvention de 92 000 € pour la micro-crèche. Cependant le dossier doit être complété par des pièces relatives à l'aménagement intérieur. Elles seront à transmettre à la CAF avant le 15 janvier 2013.

☞ **Commission urbanisme Associations – (Jean MARTINAGE) :**

DIA

Suite à la revente d'un appartement au château de la Tourette, la mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Éclairage public

Lors de la réfection du parvis de l'église, l'éclairage de l'édifice avait été envisagé. Des réservations de branchement ont été réalisées à cet effet par l'ancienne mandature. Actuellement estimés à environ 9 000€, ces travaux avaient été inscrits au SYDER pour être subventionnés à une époque où le montant des aides était plus intéressant. Concernant l'éclairage, il sera sous la forme d'un programme par séquences de couleurs.

Eclairage fin d'année

Pour les fêtes de fin d'année, le sapin situé sur le parking devant la mairie, sera décoré d'une guirlande à diodes pour 600 €HT environ.

Séance levée à 21h50.

Bertrand GONIN

Georges VALOIS

Loré VINDRY

Jean MARTINAGE

Ghislaine LALBERTIER

Daniel VIALLY

Pierre MELLINGER

Christian BILLAUD

Jean-Paul SIMONARD

Guy MALFONDET

Karine BOURY